



## Chiens non tenues en laisse qui attaquent le mien

-----  
Par Oxium59

Bonsoir,

Je me permets de poster ce message à fin d'avoir des conseils.

Je promène mon chien en laisse, et régulièrement, mon voisin qui possède 3 chiens en promène 1 en laisse et deux autres sans laisse, quand mon chien et ces chiens se croisent du regard, ils s'aboient dessus et les 02 chiens non tenue viennent au contact du mien (qui lui est en laisse), et s'en suit des bagarres.

A plusieurs reprises ,j'ai demandé à ce dernier de tenir en laisse ses chiens,mais rien n'y fait,j'ai peur qu'un jour mon animal soit blessé, de plus c'est stressant pour moi,j'ai donc pensé le mettre en demeure,mais je ne sais pas trop quels articles de lois citer ,ni les obligations de celui ci vis à vis de ces chiens .

Quelqu'un aurait des conseils ?

Une plainte est recevable à ce titre ?

En vous remerciant

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Rendez-vous à la gendarmerie ou à la police municipale pour signaler les faits.

Ce sont les forces de l'ordre qui doivent rappeler à ce voisin ses obligations sur la voie publique, pas vous.

-----  
Par Oxium59

Malheureusement la gendarmerie c'est déjà rendue en avril dernier à fin de contrôler et rappeler à l'ordre ce dernier, ce qui ne semble pas porter ses fruits ...

-----  
Par yapasdequoi

Alors portez plainte.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Voyez en mairie s'il est obligatoire de tenir ses chiens en laisse sur la commune. Par défaut c'est facultatif sauf chiens catégorisés. Le règlement sanitaire départemental prévoit en général que la laisse est obligatoire sur la voie publique en ville.

Dans votre cas j'ai peur qu'il n'y ait pas matière à déposer plainte. Même si ses animaux blessent le votre, ce ne sera qu'un problème civil, sauf s'il pousse délibérément ses chiens à attaquer le votre ou si on prouve la négligence.

Mais seule la mort ou les blessures causés involontairement à de votre chien peuvent être poursuivie :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006165455]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006165455[/url]

Le fait que votre chien risque d'être blessé involontairement par négligence n'est pas punissable pénalement.

Cependant si les chiens concernés ont un comportement agressif, ça vaut la peine d'en parler au maire, encore plus si la laisse est obligatoire.